

MON CHOIX C'EST LE BOIS !

DOSSIERS N°6

[mise à jour : 07/2005]



Le bois est un matériau omniprésent dans notre vie quotidienne. On le retrouve dans les charpentes, les portes de la maison, les châssis de fenêtres, les meubles de salon, les jouets des enfants... Mais le bois n'est pas le seul matériau "sur le marché". Pour les applications précitées, il entre en concurrence avec le plastique, l'acier, l'aluminium, le béton, la brique etc. Nous préférons pourtant le bois. Pourquoi ? Comment choisir un "bon" bois ? C'est ce que nous allons voir...

Le bois... matériau renouvelable !

La première différence entre ces matériaux est leur caractère renouvelable (ou non). Même si le plastique, l'acier, l'aluminium ou le béton se recyclent, ils proviennent quasi exclusivement de ressources non renouvelables comme le pétrole, les minerais... Certains plastiques sont cependant synthétisés à partir de ressources renouvelables comme l'amidon, mais leur diffusion est encore restreinte.

A contrario, le matériau-bois est issu d'un capital renouvelable et a l'avantage de contribuer à l'absorption puis au stockage du carbone, le fameux CO₂, gaz à effet de serre à l'origine du changement climatique tant redouté. En effet, une tonne de bois correspond à 1,4 tonnes de gaz carbonique absorbée. La production de métal, de plastique, de béton n'a pas cet avantage et ne fait que consommer du CO₂.

D'ailleurs, le bois consomme moins d'énergie au long de son cycle de vie : déjà au stade de sa production, il nécessite quatre fois moins d'énergie que le béton, 60 fois moins d'énergie que l'acier, 130 fois moins d'énergie que l'aluminium.

Le bois a donc a priori un bilan écologique favorable. Mais il n'est pas dit pour autant que tout objet en bois répond aux critères de l'éco-consommation ! Il fut même un temps où l'utilisation du bois a été découragée dans les milieux soucieux de l'environnement, au nom de la protection des forêts, pour empêcher la déforestation tropicale et chez nous la critique portait essentiellement sur la consommation de papier et l'absence de recyclage, à l'époque, dans ce secteur.

On ne peut en effet parler de ressource renouvelable pour le bois que si les forêts dont il est issu sont gérées de manière durable. Et s'il ne vient pas de trop loin. Et si l'objet en bois que l'on désire acheter ne contient pas de produits toxiques.

Aïe, on commence là à parler de critères de choix ! Tout bois n'étant pas bon à prendre, quels aspects

doit-on prendre en compte ?

Quel bois pour moi ?

Du point de vue de l'éco-consommateur, on peut, globalement, distinguer trois grands critères de choix :

- la durabilité de la gestion forestière garantie par la labellisation ;
- le lieu de production et de transformation ;
- la composition de l'objet à base de "bois".

Bien sûr, selon le produit recherché, vous chercherez aussi à ce que l'essence choisie aie les qualités requises pour la fonction de l'objet recherché, ...et bien sûr la dimension esthétique déterminera aussi votre choix.

Du bois de (près de) chez moi !

Quand on déconseille l'achat de fruits et légumes venant de très loin, on veut éviter une consommation importante d'énergie consacrée au transport. C'est exactement la même chose pour le bois : un bois qui a fait des milliers de kilomètres peut avoir un impact énergétique supérieur à l'alternative « plastique ». Cela va même plus loin, puisqu'il arrive que des bois locaux soient envoyés à l'étranger pour être transformés en planches et panneaux, puis revendus sur le marché européen ! Un peu comme les crevettes épluchées de la mer du nord... La provenance ne fait donc pas tout, mais reste un critère à suivre de près.

Du bois de forêts gérées durablement

Vous avez certainement tous en tête des images de déforestation montrant des paysages ravagés dont les sols s'érodent et perdent toute valeur "nutritive". L'exportation illégale de bois tropical vers les pays européens représente encore des flux importants ; les mesures de régulation tardent à être prises. C'est la non-durabilité poussée à l'extrême. Heureusement, toutes les forêts ne sont pas gérées comme cela ! Il n'empêche que les critères de durabilité vont plus loin que la "simple" non déforestation.

L'Union Européenne a défini le concept de gestion forestière « durable » lors d'une conférence tenue à Helsinki en 1993: il s'agit de « la gestion et de l'utilisation des terrains boisés, d'une manière et d'une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques, sociales pertinentes, au niveau local, national et international, et qu'elles ne causent pas préjudice à d'autres écosystèmes. » On ne peut pour autant parler d'une politique forestière commune comme la politique agricole ; il n'y a donc pas de réglementation contraignante qui s'applique au niveau européen.

En même temps, le dernier rapport sur l'Etat de l'environnement de l'Union (2003), nous apprend que :

- la superficie forestière totale augmente d'environ 0,5 % par an ;
- les abattages annuels sont nettement inférieurs à la croissance dans pratiquement tous les pays ;
- l'état de santé des forêts est par contre plus inquiétant, 20 % des arbres étant atteints de défoliation ;
- 7 % de la superficie forestière en Europe bénéficient d'une certaine forme de protection.

On peut donc considérer que les menaces qui pèsent sur la forêt ne proviennent pas d'une

surexploitation, mais bien d'autres facteurs et que dès lors, acheter du bois européen reste un bon choix. Au fait, saviez-vous que la forêt belge occupe actuellement 22 % du territoire national et que sa superficie a augmenté de 25 % en 130 ans ? Eh oui ! Malgré cela, notre production de bois, en quantité, ne pourrait couvrir les besoins du pays.

En termes de qualité, la forêt belge évolue également favorablement. L'époque où l'on plantait des épicéas partout est révolue. Pour des raisons tant économiques (diminution des frais de main d'œuvre) qu'écologiques et sociales, la gestion forestière s'est diversifiée dans une optique de développement durable.

Pour mettre en valeur cette évolution, les producteurs forestiers sont invités à s'engager dans un processus de certification.

Des labels pour nos bois

Aujourd'hui, deux processus de certification décernant des « labels » prennent de l'ampleur sur le marché mondial et sont en concurrence sur le marché belge : le label FSC et le label PEFC. Dans les grandes lignes, ces labels intègrent des notions comme le respect des ressources, de la flore et de la faune, l'ouverture au public, la gestion à long terme et le contrôle externe de la démarche, etc.

Ils diffèrent sur le fait que l'attribution du label FSC se base sur un engagement et une pratique déjà concrétisés par des choix de gestion forestière et par un plan de gestion, alors que le label PEFC est accordé sur base d'un simple engagement. De même, les exigences du label FSC vont plus dans le détail et demandent un suivi plus fin de la part du propriétaire forestier. Ce label est marqué par son objectif premier qui est de prévenir la destruction des forêts tropicales mais un cahier des charges spécifique a été fait pour chaque pays.

Actuellement, ce sont pas loin de 123 millions d'hectares qui sont certifiés PEFC (dont 22 millions pour la Finlande) et 54 millions d'hectares sont certifiés FSC dans plus de 60 pays.

N'oubliez cependant pas que ces labels ne portent que sur les conditions de gestion forestière ! Ils ne certifient donc ni la qualité du matériau, ni les processus de transformation et de fabrication des produits finis.

Du bois non toxique !

Les colles, les produits utilisés pour le traitement, la peinture... peuvent malheureusement être sources de pollution intérieure. Les objets faits en panneaux de particules par exemple sont une source de formaldéhyde, polluant de l'air. Pourtant, la grosse majorité des objets en bois comme les meubles sont faits de panneaux de particules, même si parfois ils ressemblent à s'y méprendre à du « vrai » bois. Pour échapper à cela, il est préférable d'acheter des meubles en bois massif. Ceux-ci sont cependant plus chers et/ou plus difficiles à trouver. En cherchant un peu, il est cependant possible de trouver des meubles en hêtre, en tilleul, en bouleau, en pin... à des prix tout à fait raisonnables.

Mais ce n'est pas tout d'acheter des meubles en bois massif, il faut également qu'ils ne soient pas traités avec des produits toxiques. A ce sujet, préférez du bois non traité que vous pourrez traiter vous-même avec des produits naturels et moins nocifs.

Succombons à l'appel de la forêt !

Le bois est un matériau durable, chaleureux et de (très) bonne qualité, ne nous en privons pas ! La recherche d'un label est surtout pertinente pour les objets en bois tropical. Mais il est parfois absurde de choisir un produit en bois tropical labellisé FSC s'il existe une alternative en bois de qualité provenant de la forêt wallonne ! Soyons donc attentifs à faire jouer l'ensemble de critères cités ci-dessus... dans la mesure de nos possibilités.

Plus d'informations ?

- Nos fiches-conseil sur le bois : n° 114 - [liste des bois compatibles avec le développement durable](#), n° 108 - [les labels du bois](#), n° 117 - [choisir le bois comme matériau](#) ;
- La [base de données sur le FSC](#) (bois, fournisseurs, corps de métier...)

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <http://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>

[2] <http://www.ecoconso.be/fr/Liste-de-bois-compatibles-avec-le>

[3] <http://www.ecoconso.be/fr/Les-labels-du-bois>

[4] <http://www.ecoconso.be/fr/Du-choix-du-bois-comme-materiau>

[5] <http://www.jechedufsc.be/>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

